

ADDENDUM N°01

AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 04/CPMP/MOUDOUN/2026 Relatif aux travaux de construction des voiries urbaines de Bassiknou et Adel Bagrou

Dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres N°04/CPMP/MOUDOUN/2026 relatif aux travaux de construction des voiries urbaines de Bassiknou et Adel Bagrou, les modifications ci-après sont apportées au Dossier d'Appel d'Offres :

1. REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES OFFRES

Les dispositions des IS 22.1 et IS 25.1 de la Section II – Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sont modifiées comme suit :

IS 22.1 – DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Au lieu de : 17/07/2026 à 12 h 00 GMT

Lire :

Date : 27 juillet 2026

Heure : 12 h 00 GMT

2. MODALITES DE SOUMISSION DES OFFRES

Les dispositions des IS 20.1 et 22.1 de la Section II – DPAO sont modifiées comme suit :

Le dépôt des offres à travers la plateforme n'est plus demandé. Les offres seront soumises exclusivement sous format physique en un (1) original (marqué comme tel) et deux (2) copies, placés dans des enveloppes fermées

3. DATE ET LIEU D'OUVERTURE DES OFFRES

Les dispositions de l'IS 25.1 de la Section II – DPAO et les points 16, 17 et 18 de l'avis d'appel d'offres sont remplacées par les dispositions suivantes :

La séance d'ouverture des offres aura lieu le 27 juillet 2026 à 12 h 00 GMT au siège du Projet MOUDOUN, dans la salle de réunion. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture sont invités à y prendre part.

Adresse :

MOUDOUN (Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives).

Ilot Nasser lot n°173 Ksar Ouest

BP 5150 Nouakchott, MAURITANIE



2

4. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les dispositions relatives au retrait du Dossier d'Appel d'Offres sont complétées comme suit :

En plus du téléchargement électronique à travers la plateforme de passation des marchés du Projet MOUDOUN accessible à l'adresse : <https://eprocurement.moudoun.mr>, une copie physique du Dossier d'Appel d'Offres, accompagnée du présent Addendum N°01, peut être retirée gratuitement au siège du Projet MOUDOUN pendant les jours ouvrables et aux heures de service.

Adresse :

MOUDOUN (Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives).

Ilot Nasser lot n°173 Ksar Ouest

Téléphone : (222) 45 29 06 93 – Fax (222) 45 29 06 01

5. ADRESSE POUR LES DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Les dispositions de l'**IS 7.1** de la Section II – Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) et le point 10 de l'avis d'appel d'offres sont remplacées par les dispositions suivantes :

Aux seules fins d'obtention d'éclaircissements, l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante :

Siège du Projet MOUDOUN, Nouakchott, Mauritanie

Adresse :

MOUDOUN (Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives).

Ilot Nasser lot n°173 Ksar Ouest

Téléphone : (222) 45 29 06 93 – Fax (222) 45 29 06 01

ccp@moudoun.mr - cpmp@moudoun.mr - www.moudoun.mr

BP 5150 Nouakchott, MAURITANIE

Les demandes de clarification doivent être transmises au Maître d'Ouvrage à son siège, au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de remise des offres.

6. GARANTIE DE SOUMISSION

Les dispositions de l'**IS 19.1** de la Section II – Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) et le point 14 de l'avis d'appel d'offres sont remplacées par les dispositions suivantes :

L'original de la garantie de l'offre doit obligatoirement être fournie dans l'offre originale.

7. AVIS D'APPEL D'OFFRES



2

Les points 7, 8, 9, 11 et 12 de l'avis d'appel d'offres sont supprimés.

6. DISPOSITIONS FINALES

Le présent Addendum N°01 fait partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres N°04/CPMP/MOUDOUN/2026. Il est opposable à l'ensemble des soumissionnaires, qui sont tenus d'en prendre connaissance et d'en tenir compte dans la préparation et la soumission de leurs offres. Il sera transmis à tous les soumissionnaires potentiels ayant déjà téléchargés le DAO à travers la plateforme.

Toutes les autres dispositions du Dossier d'Appel d'Offres demeurent inchangées.

Ahmed Taher KHAYAR



2